

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 987

22 décembre 1999

SOMMAIRE

All-Sport International S.A., Luxembourg	page 47364	Gazeautherme, S.à r.l., Strassen	47347
Amaq S.A., Wiltz	47364	G.E.C. Consulting S.A., Luxembourg	47347
Amarante Holding S.A., Luxembourg	47365	Gedefina Holding S.A., Luxembourg	47348
Apparatur Verfahren S.A., Luxembourg	47365	Générale d'Hôtellerie S.A., Bettembourg	47348
Apps Publishing, S.à r.l., Luxembourg	47363	General European Investment Group S.A., Luxbg . .	47343
Arbeco S.A., Luxembourg	47365	Groupe F N P, S.à r.l., Junglinster	47348
Arifa International S.A., Luxembourg	47365	Halstead Management Benelux S.A., Luxbg	47338
Armada Enterprises S.A., Bereldange	47365	Hawa, S.à r.l., Dudelange	47348
Avena S.A., Differdange	47366	Hawe-Lux-Tueren, S.à r.l., Strassen	47349
Bardinn, S.à r.l., Bereldange	47366	Hejosuma S.A.H., Luxembourg	47339
(Le) Beauvoir, S.à r.l., Luxembourg	47362	(Eugène) Hoffman, S.à r.l., Howald	47349
Becker, Cahen & Hellers, S.à r.l., Luxembourg	47330	Holding d'Investissements Internationaux S.A., Lu-	
Beck Holdings S.A., Luxembourg	47366	xembourg	47349
Berimo S.A.H., Luxembourg	47367	Horn S.A., Luxembourg	47349
Boats (Luxembourg) S.A., Luxembourg	47366	Hôtel Français S.A., Luxembourg	47349, 4751
Boucherie Julien, S.à r.l., Rodange	47367	Hôtel Regent, S.à r.l., Luxembourg	47351
Boutique Bolero, S.à r.l., Bettembourg	47367	Ical S.A., Luxembourg	47352
BTM Global Pioneer Fund, Luxembourg	47371	ICCO, International Cleaning Company S.A., Luxbg	47352
CAM Finance S.A., Luxembourg	47371, 47372	IC Invest, Sicav, Luxembourg	47351
Carmel S.A., Luxembourg	47372	Immobilier Emte, S.à r.l., Luxembourg	47352
Caspar Finance S.A.H, Luxembourg	47372	Immobilier Espace Kirchberg S.A., Luxembourg . .	47353
Cavo Holding S.A., Luxembourg	47373	Immobilier Leamond S.A., Luxembourg	47353
Chalet 2000, S.à r.l., Howald	47371	Immogolf S.A., Luxembourg	47353
Chassagne S.A., Luxembourg	47375	Immogrim S.A., Luxembourg	47354
Cieffeci S.A., Luxembourg	47375	Immo G, S.à r.l., Junglinster	47352
CO.FI.S. International A.G., Luxembourg	47330	Imprimerie Eischen, S.à r.l., Kockelscheuer	47353
Coiffure Nosbusch, S.à r.l., Luxembourg	47375, 47376	Industrie & Technik Luxembourg S.A., Luxembourg	47354
Comfort Immo S.A., Luxembourg	47330	Infomarket, S.à r.l., Luxembourg	47354
Comptoir du Bijou, S.à r.l., Luxembourg	47330	Infod S.A., Luxembourg	47355
Continental Barley Holding S.A., Luxembourg	47373	Institut de Beauté Françoise Clement, S.à r.l., Ber-	
Cosmos S.A., Luxembourg	47376	trange	47355
Dafotin Holding S.A., Luxembourg	47331	International Aviation Holders S.A., Luxembourg . .	47355
DEMALux, Dépannages Maisons Luxembourg-		International Clothing Company S.A., Luxembourg .	47356
geoises, S.à r.l., Pétange	47330	International Debenture Holders S.A., Luxembourg	47355
Detimarketing Luxembourg S.A., Clemency	47331	Internationale Sport Marketing S.A., Grevenmacher	
D.I.C. International S.A., Luxembourg	47332		47357, 47358
Dicks For S.A., Esch-sur-Alzette	47333	International Shoe Design S.A., Luxembourg	47356
Drake Finance S.A., Luxembourg	47376	International Tandem Luxembourg S.A., Luxbg . . .	47356
Drax S.A., Luxembourg	47334	Irmischer Luxembourg A.G., Luxembourg	47356
Eco Electrica, S.à r.l., Luxembourg	47334, 47337	ISPC, International Sheet Piling Company, S.à r.l.,	
E.E.C.-European Eastern Company Holding S.A.,		Esch-sur-Alzette	47357
Luxembourg	47337	Itu-Lux, S.à r.l., Luxembourg	47358
EFG Consolidated Holdings S.A., Luxbg	47371	J & CO S.A., Luxembourg	47358
E.K.B. Investment S.A., Luxembourg	47334	Kaffihaus, S.à r.l., Dudelange	47359
Energie, S.à r.l., Foetz	47337	Kenza-Lauro, S.à r.l., Luxembourg	47359
Entreprise de Construction Schmit, S.à r.l., Tuntange	47339	Kiwi S.A.H., Luxembourg	47360
Etoile du Nord S.A., Luxembourg	47376	(Freddy) Klopp, S.à r.l., Luxembourg	47345
Eurazur S.A., Luxembourg	47339	Kodiforti Luxembourg S.A., Luxembourg	47361
Euro Engineering Contractors S.A., Luxembourg . .	47339	K-Technologie, S.à r.l., Luxembourg	47358
Europal, S.à r.l., Luxembourg	47340	(Gunter) Langer, S.à r.l., Mertert	47361
European Car Lights, S.à r.l., Luxembourg	47340, 47342	Laperche S.A., Luxembourg	47362
Exakt S.A., Luxembourg	47340	Leisure Investment S.A., Luxembourg	47358, 47359
Farmac S.A., Luxembourg	47332	Lemon Holding S.A., Luxembourg	47363
Fiducenter S.A., Luxembourg	47342	Locapress S.A., Luxembourg	47363
FIL Distribution S.A., Bettembourg	47343	Lumine S.A.H., Luxembourg	47363
Finbra S.A., Luxembourg	47344, 47345	Luxembourg Consulting Food S.A., Luxembourg . .	47363
Firwind Finance S.A., Luxembourg	47344	Macle S.A., Luxembourg	47360
Friob-Nilles, S.à r.l., Junglinster	47345	(Le) Muy S.A., Luxembourg	47359
Ganeça S.A., Luxembourg	47346, 47347	(D')Owstellgleis, S.à r.l., Luxembourg	47333, 47334
Gastro Deluxe S.A., Luxembourg	47346		

BECKER, CAHEN & HELLERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 63.836.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

Signature

(51770/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

CO.F.I.S. INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.547.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(51785/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

COMFORT IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 55.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(51787/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

COMPTOIR DU BIJOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 38, Place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 49.500.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE WEBER + CAHEN

Signature

(51788/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

DEMALux, DEPANNAGES MAISONS LUXEMBOURGEOISES, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, rue de Longwy.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric Stumpf, technicien, demeurant à L-4826 Rodange, 29, rue Marcel Knauf, et son père,

2) Monsieur Jacques Stumpf, retraité, demeurant à L-4810 Rodange, 2, rue du Clopp,

uniques associés de la société à responsabilité limitée DEPANNAGES MAISONS LUXEMBOURGEOISES, en abrégé DEMALux, S.à r.l., avec siège à Rodange, constituée suivant acte notarié du 12 novembre 1998, publié au Mémorial C N° 67 du 4 février 1999.

Lesquels comparants ont déclaré transférer le siège de Rodange à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4751 Pétange, 161, rue de Longwy.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Stumpf, J. Stumpf, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 1999, vol. 854, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 octobre 1999.

G. d'Huart.

(51802/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

DAFOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.290.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 1999 que DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été élue Commissaire aux Comptes et Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(51793/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

DETIMARKETING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 67.129.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1999

L'Administrateur-Délégué Pierre-Michel Detillieu nommé lors de l'assemblée extraordinaire du 28 janvier 1999, est autorisé à engager valablement en toutes circonstances la société par simple signature individuelle.

Pour extrait

CGFG S.A.

Signature

(51803/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

D.I.C. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.191.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize octobre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.I.C. INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.191.

La séance est ouverte à 17.30 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristina Ferreira-Decot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Aline Lafond, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de dix millions (10.000.000,-) de dollars des Etats-Unis, représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis.

2. Modifications afférentes du troisième alinéa et de la première phrase du cinquième alinéa de l'article cinq des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de dix millions (10.000.000,-) de dollars des Etats-Unis, représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune, lequel remplace le capital autorisé antérieur.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le troisième alinéa ainsi que la première phrase du cinquième alinéa de l'article cinq des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Troisième alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions (10.000.000,-) de dollars des Etats-Unis, qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

«**Art. 5. Première phrase, Cinquième alinéa.** En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 13 octobre 2004, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, C. Ferreira-Decot, A. Lafond, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1999, vol. 119S, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

R. Neuman.

(51804/226/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

D.I.C. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.191.

Le texte des statuts coordonnés a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

R. Neuman.

(51805/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FARMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.147.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 3 novembre 1999 que la démission de l'administrateur Monsieur Gianluigi Ferrario a été acceptée et que Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve a été nommée nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Ferrario, démissionnaire.

L'élection définitive de Mademoiselle Gillardin sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51824/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

DICKS FOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 63.344.

Suivant décision du conseil d'administration du 29 octobre 1999, le siège de la société a été transféré avec effet immédiat au 69, rue de la Libération, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51806/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

D'OWSTELLGLEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Luxembourg, 2, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.643.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Claude Wilge, commerçant, demeurant à L-5412 Canach, 2, rue Scheuerhof, seul associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée D'OWSTELLGLEIS, S.à r.l., avec siège social à L-8379 Kleinbettingen, 14, rue de la Montagne,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 40.643,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 492 du 29 octobre 1992,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 473 du 21 novembre 1994,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 139 du 4 mars 1999.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de ta société de Kleinbettingen vers L-5353 Oetrange, 2, rue de la Gare. En conséquence du prédit transfert de siège l'article 2 première phrase des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Oetrange.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Patrick Vincendeau, cuisinier, demeurant a L-7320 Steinsel, 37A, rue de la Forêt.

Troisième résolution

L'associé unique, Monsieur Claude Wilge, prénommé, décide de confirmer son mandat de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer les pouvoirs de signature pour la société comme suit:

«La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 25.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude de notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Wilge, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 119S, fol. 80, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

P. Decker.

(51807/206/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

D'OWSTELLGLEIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Luxembourg, 2, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 40.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 5 novembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Decker.

(51808/206/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

DRAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 juillet 1999

1. L'assemblée générale prend acte de la démission en tant qu'administrateur en date du 30 mars 1999 de Monsieur Claude Mack, demeurant à Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim. Aucune décharge n'est accordée à l'administrateur sortant.

2. Est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Claude Mack, Monsieur Pierre Feltgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

3. Le siège social de la société DRAX S.A. est transféré avec effet immédiat à Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

4. L'Assemblée générale décide de mandater Monsieur Pascal Marchese pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de récupérer les documents sociaux de la société DRAX d'exiger une reddition des comptes en bonne et due forme du domiciliataire.

L'assemblée générale décide également de suspendre temporairement toute décision quant à une action en responsabilité à l'encontre de Monsieur Claude Mack, administrateur démissionnaire, jusqu'à la reddition des comptes du domiciliataire.

Pour extrait
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51809/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

E.K.B. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 39.220.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la société E.K.B. INVESTMENT S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(51813/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ECO ELECTRICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.948.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixth of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

RILLINGTON HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, here represented by Mrs Esther de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy signed on August 30th 1999.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that it is the sole actual shareholder of ECO ELECTRICA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on December 18, 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1999 du 24 mars 1999;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) to bring it from its present amount of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) to one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF) by the issuing of five hundred (500) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription, Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred (500) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of 500 shares of ATS 1,000.- of EME DEL CARIBE HOLDING GmbH, having its registered office in Landstrasse 12, 4020 Linz, Austria, i.e. a contribution of shares representing 100% of the capital of a company with a capital divided into shares, which has its seat of effective management as well as its statutory seat in the territory of an European Union Member State.

It results from a certificate drawn up on October 6th, 1999 by the managing director of EME DEL CARIBE HOLDING GmbH that:

- RILLINGTON HOLDINGS LIMITED is the owner of 500 shares of EME DEL CARIBE HOLDING GmbH, being 100% of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- RILLINGTON HOLDINGS LIMITED is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Austrian law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Austria, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- on October 6th 1999 the 500 shares to be contributed are worth 224,330,140.- United States Dollars, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Against this contribution, the company issues 500 shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each and the surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind shall be transferred to a reserve account of the corporation.

A copy of such certificate, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The capital is set at one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF), divided into one thousand (1,000) share quotas of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

1,000 share quotas have been subscribed by RILLINGTON HOLDINGS LIMITED, having its registered office in 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, which is the sole shareholder of the company.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the contribution in kind is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

RILLINGTON HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social aux 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, ici représentée par Madame Esther de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 août 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ECO ELECTRICA, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 du 24 mars 1999.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) pour porter son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) par l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription, Libération

L'associé unique déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de 500 parts sociales d'une valeur nominale de ATS 1.000,- de EME DEL CARIBE HOLDING GmbH, ayant son siège social à Landstrasse 12, 4020 Linz, Autriche, soit un apport d'actions représentant 100% du capital d'une société, dont le capital est divisé en actions, ayant son siège de direction effective ainsi que son siège statutaire sur le territoire d'un état membre de l'Union Européenne.

Il résulte d'un certificat du gérant de la société EME DEL CARIBE HOLDING GmbH, établi en date du 6 octobre 1999 que:

- RILLINGTON HOLDINGS LIMITED est propriétaire de 500 parts sociales de EME DEL CARIBE HOLDING GmbH soit 100% du capital social total.

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- RILLINGTON HOLDINGS LIMITED est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi italienne et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en Italie, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 6 octobre 1999, les 500 parts sociales apportées ont une valeur de 224.330.140,- Dollars des Etats-Unis, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

En contrepartie de cet apport en nature la société émet 500 parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, et la différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée sera transférée à un compte de réserve de la société.

Copie de ce certificat restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à la somme de un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par RILLINGTON HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social aux 57/63 Line Nail Road, Gibraltar, qui est l'associée unique de la société.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. de Vries, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 octobre 1999.

G. Lecuit.

(51810/220/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ECO ELECTRICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 octobre

G. Lecuit.

(51811/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ENERGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 15.789.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(51814/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

E.E.C.-EUROPEAN EASTERN COMPANY HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 36.614.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den achten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart mit Amtswohnsitz zu Péttingen.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft E.E.C.-EUROPEAN EASTERN COMPANY S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 36.614, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft E.E.C.-EUROPEAN EASTERN COMPANY S.A. wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 29. März 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 367 vom 7. Oktober 1991. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert, und zwar gemäß Urkunde des Notars Frank Baden mit Amtswohnsitz in Luxemburg vom 30. September 1991 (veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 128 vom 7. April 1992), gemäß Urkunde desselben Notars vom 8. Oktober 1992 (veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 629 vom 30. Dezember 1992), gemäß Urkunde desselben Notars vom 26. August 1993 (veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial C Nummer 523 vom 3. November 1993), gemäß Urkunde des Notars Andre Schwachtgen mit Amtswohnsitz in Luxemburg in Vertretung von Notar Frank Baden, vom 1. Juli 1994 (veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 434 vom 4. November 1994), gemäß Urkunde des Notars Georges d'Huart mit Amtswohnsitz in Péttingen vom 21. März 1996 (veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 307 vom 25. Juni 1996), gemäß Urkunde desselben Notars vom 20. Dezember 1996 (veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 153 vom 28. März 1997) und gemäß Urkunde desselben Notars vom 13. November 1998 (veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 56 vom 1. Februar 1999).

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Yves Mertz, réviseur d'entreprises, wohnhaft in B-6717 Lottort eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Joëlle Ries, Privatangestellte, wohnhaft in L-8525 Calmus.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Olivier Differdange, Privatangestellter, wohnhaft in B-6700 Viville.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte stimmberechtigte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und daß somit die Versammlung befugt ist, über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur-paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Abänderung des Namens der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lauten soll:
E.E.C.-EUROPEAN EASTERN COMPANY HOLDING S.A.
2. Dementsprechende Abänderung von Art. 1 der Satzung.
3. Abänderung des Geschäftszweckes, welcher nunmehr wie folgt lauten soll:

«Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jed möglicher Form an luxemburgischen und ausländischen Kapitalgesellschaften, welche vorrangig den Zweck der Immobilienpromotion verfolgen, wie den An- und Verkauf von Immobilien, die Bebauung, die Gründung von Immobilienunternehmen und Immobilienfonds und alle damit in Zusammenhang stehenden kaufmännischen und finanziellen Tätigkeiten. Sie kann weiterhin -mit oder ohne Sicherheitsleistungen- den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen gewähren und/oder von diesen Beteiligungsfirmen Darlehen aufnehmen.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.»

4. Dementsprechende Abänderung von Art. 4 der Satzung.

Als dann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender einziger Beschluß gefaßt:

Die Generalversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in E.E.C.-EUROPEAN EASTERN COMPANY HOLDING S.A. abzuändern.

2. Infolgedessen wird Art. 1, Abs. 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

«Zwischen den Vertrag Schließenden und allen Dritten, die später Eigentumsrecht an den nachstehend geschaffenen und in der Folge noch zu schaffenden Aktien erwerben werden, wird eine Aktiengesellschaft unter dem Namen E.E.C.-EUROPEAN EASTERN COMPANY HOLDING S.A. gegründet.»

3. und 4. Die Generalversammlung beschließt, den Zweck der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. August 1999 abzuändern.

Infolge dessen wird Art. 4 der Satzung wie folgt abgeändert:

«Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jed möglicher Form an luxemburgischen und ausländischen Kapitalgesellschaften, welche vorrangig den Zweck der Immobilienpromotion verfolgen, wie den An- und Verkauf von Immobilien, die Bebauung, die Gründung von Immobilienunternehmen und Immobilienfonds und alle damit in Zusammenhang stehenden kaufmännischen und finanziellen Tätigkeiten. Sie kann weiterhin - mit oder ohne Sicherheitsleistungen - den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen gewähren und/oder von diesen Beteiligungsfirmen Darlehen aufnehmen.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zwanzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung den amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben das gegenwärtige Protokoll zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Y. Mertz, J. Ries, O. Differdange, G d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1999, vol. 854, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 1999.

G. d'Huart.

(51812/207/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HALSTEAD MANAGEMENT BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.772.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 1999

- Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 1999 que le siège sociale de notre société a été transféré au L-1140 Luxembourg 45, route d'Arlon.

- Elle accepte la démission de M. Michel Salamon, résidant à Bruxelles, comme membre du conseil d'administration, lui accordant pleine décharge. Le mandat n'est pas remplacé.

Pour extrait

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

F. Thill

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51843/510/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION SCHMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels.
R. C. Luxembourg B 50.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

*Pour la S.à r.l. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION SCHMIT
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A*

(51815/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EURAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 38.883.

Le rapport de gestion, la certification des comptes par le réviseur d'Entreprises, le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe des comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 10, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

G. Soree
Directeur Général

(51816/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EURO ENGINEERING CONTRACTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 60.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

*Pour le conseil d'administration
Signature*

(51817/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EURO ENGINEERING CONTRACTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 60.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

*Pour le conseil d'administration
Signature*

(51818/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HEJOSUMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 42.404.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1999

L'assemblée générale nomme administrateurs pour une durée de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig,
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg,
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour la durée de trois ans:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

(51846/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EUROPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.894.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la société EUROPAL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(51819/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EUROPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.894.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la société EUROPAL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(51820/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EXAKT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour le conseil d'administration
Signature

(51823/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EUROPEAN CAR LIGHTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.310.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eleventh of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, having its registered office in 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, by virtue of a proxy given in London, on 23rd September 1999, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state:

1) That NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, prenamed, is the sole participant of EUROPEAN CAR LIGHTS, S.à r.l., a unipersonal «société à responsabilité limitée», with registered office in Luxembourg, 50, route d'Esch, incorporated by deed of M^e Alex Weber, notary residing in Bascharage, on August 31, 1998, published in the Mémorial C number 863 of November 28, 1998. The articles of incorporation have been amended by deed of the same notary Alex Weber on September 10, 1998, published in the Mémorial C number 881 of December 7, 1998.

2) That the capital of the company is fixed at six billion five hundred million Italian Lira (6,500,000,000.- ITL), divided into one hundred and thirty thousand (130,000) parts of fifty thousand Italian Lira (50,000.- ITL) each.

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to increase the corporate capital of the company by an amount of five billion five hundred million Italian Lira (5,500,000,000.- ITL) so as to bring it from its present amount of six billion five hundred million Italian Lira (6,500,000,000.- ITL) to an amount of twelve billion Italian Lira (12,000,000,000.- ITL) by the creation and the issue of one hundred and ten thousand (110,000) new parts of fifty thousand Italian Lira (50,000.- ITL) each.

Subscription and Payment

The new parts have been entirely subscribed by NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, represented as mentioned above.

The parts have been fully paid by payment in cash of an amount of five billion five hundred million Italian Lira (5,500,000,000.- ITL).

As a result, the amount of five billion five hundred million Italian Lira (5,500,000,000.- ITL) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Second resolution

The sole participant decides to amend Article 7 of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing increase of capital, to be read as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at twelve billion Italian Lira (12,000,000,000.- ITL), divided into two hundred and forty thousand (240,000) parts of fifty thousand Italian Lira (50,000.- ITL) each.»

Estimate of costs

For the purpose of registration, the increase of capital by an amount of 5,500,000,000.- ITL is valued at 114,586,000.- LUF.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately 1,270,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantai Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, ayant son siège social au 135 Bishopsgate, Londres, EC2M3UR, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 23 septembre 1999, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée EUROPEAN CAR LIGHTS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 31 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 863 du 28 novembre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Alex Weber en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 881 du 7 décembre 1998.

2) Que le capital social de la société est fixé à six milliards cinq cents millions de Lires italiennes (6.500.000.000.- ITL), divisé en cent trente mille (130.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cinquante mille Lires italiennes (50.000.- ITL).

3) Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq milliards cinq cents millions de Lires italiennes (5.500.000.000.- ITL) pour le porter de son montant actuel de six milliards cinq cents millions de Lires italiennes (6.500.000.000.- ITL) à douze milliards de Lires italiennes (12.000.000.000.- ITL) par la création et l'émission de cent dix mille (110.000) nouvelles parts sociales de cinquante mille Lires italiennes (50.000.- ITL) chacune.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par NATWEST VENTURES (NOMINEES) LIMITED, représentée comme dit ci-dessus.

Les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant versements en espèces de cinq milliards cinq cents millions de Lires italiennes (5.500.000.000.- ITL).

Par conséquent, le montant de cinq milliards cinq cent millions de Lires italiennes (5.500.000.000.- ITL) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze milliards de Lires italiennes (12.000.000.000.- ITL), divisé en deux cent quarante mille (240.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cinquante mille Lires italiennes (50.000.- ITL).»

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital à concurrence d'un montant de 5.500.000.000,- ITL est évaluée à 114.586.000,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement 1.270.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 66, case 9. – Reçu 1.145.650 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 1999.

P. Frieders.

(51821/212/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EUROPEAN CAR LIGHTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

P. Frieders.

(51822/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FIDUCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FIDUCENTER S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 5 janvier 1998, publié au Mémorial C page 13767/98.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 6 septembre 1999, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Andrea Dany, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'actions A et B.
 2. Augmentation du capital social de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois à seize millions de francs luxembourgeois (16.000.000,-) par la création et émission de mille (1.000) actions privilégiées de type B sans droit de vote.
 3. Souscription et libération des actions nouvellement créées.
 4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions A et B. Les actions de catégorie A seront des actions ordinaires avec droit de vote alors que les actions de catégorie B seront des actions privilégiées sans droit de vote. Les actions de catégorie B sans droit de vote portent un dividende privilégié annuel de trois cents (LUF 300,-) par action. Les mille huit cents (1.800) actions actuellement émises sont attribuées à la catégorie A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois à seize millions de francs luxembourgeois par la création et l'émission de mille (1.000) actions privilégiées de catégorie B sans droit de vote et sans valeur nominale.

Troisième résolution

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois, est dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y aura lieu de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à seize millions (16.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par 1.800 actions ordinaires de la catégorie A avec droit de vote et mille (1.000) actions privilégiées de la catégorie B sans droit de vote.

Toutes les actions sont sans valeur nominale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ cent vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, N. Thommes, A. Dany, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1999, vol. 854, fol. 18, case 1. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 octobre 1999.

G. d'Huart.

(51825/207/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FIL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle, route de Dudelange.

R. C. Luxembourg B 60.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.A. FIL DISTRIBUTION

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A

(51826/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour le conseil d'administration

Signature

(51840/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(51829/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 1999

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Valerio Zanchi, employé privé, Gonderange, et Henri Ernzen, employé privé, Olm, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- Les mandats de Monseigneur L. Ottaviani, administrateur, et de Monsieur J.-P. Defay, commissaire aux comptes, ne sont pas, à leur demande, reconduits. Monsieur Horst Bartsch, employé privé, Illingen (D), est nommé administrateur et la société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période statutaire de 6 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour FIRWIND FINANCE S.A.
COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51830/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FINBRA S.A., Société Anonyme,
(anc. FINBRA HOLDING, Société Anonyme Holding).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINBRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 201 du 1^{er} avril 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolterschieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

* Modification du statut pour le changer de Société Holding en Société Commerciale

* Modification de la dénomination de la société qui passe de FINBRA HOLDING S.A. à FINBRA S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles deux et onze des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de FINBRA HOLDING S.A. en FINBRA S.A., et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINBRA S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1999, vol. 845, fol. 22, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 1999.

J.J. Wagner.

(51827/239/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

**FINBRA S.A., Société Anonyme,
(anc. FINBRA HOLDING, Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 novembre 1999.

J.J. Wagner.

(51828/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FREDDY KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 42.531.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(51831/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FRIOB-NILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 12.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

N. Friob.

(51832/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GASTRO DELUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 48, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 61.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour le conseil d'administration
Signature

(51835/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

**GANEÇA S.A., Société Anonyme,
(anc. GANEÇA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.432.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GANEÇA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 57.432, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant on dat du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 142 du 24 mars 1997, les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 698 du 29 septembre 1998 et
- en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 102 du 19 février 1999.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de dix-sept millions deux cent cinquante mille francs français (FRF 17.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1^{er} décembre 1998.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding on société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1^{er} décembre 1998.

Suite à cette modification les articles premier (1^{er}), premier alinéa et seize (16) des statuts ont dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GANEÇA S.A.»

«**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1999, vol. 854, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 1999.

F. Kessler.

(51833/219/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

**GANEÇA S.A., Société Anonyme,
(anc. GANEÇA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.432.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 octobre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 1999.

F. Kessler.

(51834/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GAZEAUTHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 137A, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 8.988.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(51836/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

G.E.C. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 25, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 50.039.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

(51837/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(51838/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 1999

- La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire est ratifiée. Sont mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2001.

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Sont mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2001.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour GEDEFINA HOLDING S.A.
COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51839/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GENERALE D'HOTELLERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Bettembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.A. GENERALE D'HOTELLERIE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A

(51841/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GROUPE F N P, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 58.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Signature.

(51842/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HAWA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 112, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.à r.l. HAWA
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A

(51844/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HAWE-LUX-TUEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.716.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(51845/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

EUGENE HOFFMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 2, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 4.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.à r.l. EUGENE HOFFMAN

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A

(51847/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HOLDING D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.454.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 529, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(51848/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 44.642.

Le bilan rectifié au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 529, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(51849/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HOTEL FRANCAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 59.226.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOTEL FRANCAIS S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes, R. C. Luxembourg section B numéro 59.226, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 445 du 14 août 1997, avec un capital social de deux millions de francs (2.000.000,- Frs.).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André Simoncini, hôtelier-restaurateur, demeurant à Bridel.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Simoncini, employé privé, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Simoncini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Les actions sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-actionnaires sans l'accord de la majorité des 3/4 du capital social. En cas de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions à un prix agréé entre actionnaires et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque actionnaire proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un actionnaire à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres actionnaires dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant. En cas de décès d'un des actionnaires, les actionnaires survivants s'obligent à exercer leur droit de préemption en totalité. La société continuera entre les associés survivants.»

2.- Le conseil d'administration sera modifié comme suit:

- Démission de Monsieur Aloyse May, juriste, demeurant à Bridel, comme administrateur et décharge des fonctions qu'il a assumées;

- Remplacement de Monsieur Aloyse May par Monsieur Stéphane Simoncini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Les actions sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-actionnaires sans l'accord de la majorité des 3/4 du capital social. En cas de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions à un prix agréé entre actionnaires et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque actionnaire proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un actionnaire à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres actionnaires dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant. En cas de décès d'un des actionnaires, les actionnaires survivants s'obligent à exercer leur droit de préemption en totalité. La société continuera entre les actionnaires survivants.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Aloyse May comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Stéphane Simoncini, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat se terminera avec celui des autres administrateurs en fonctions.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Simoncini, L. Simoncini, S. Simoncini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 1999, vol. 507, fol. 65, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 novembre 1999.

J. Seckler.

(51850/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HOTEL FRANCAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 59.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 novembre 1999.

J. Seckler.

(51851/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

HOTEL REGENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 25.919.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51852/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IC INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2120 Luxemburg, 14, allée Marconi.
H. R. Luxemburg B 64.170.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebenundzwanzigsten Oktober fand die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre der IC INVEST SICAV, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 64.170 statt.

Die Investmentgesellschaft IC INVEST, SICAV wurde gemäß Urkunde des Notars Frank Baden am 29. April 1998 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 28. Mai 1998 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde um 12.00 Uhr unter dem Vorsitz von Francis Kass, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Jeannette Vaude-Perrin, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg,

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Anne Marie Reuter, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Hier anwesend und dies annehmend.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, daß:

- alle anwesenden oder vertretenen Anteilhaber sowie die Anzahl ihrer Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigelegt und ordnungsgemäß von den anwesenden Anteilhabern, von den bevollmächtigten Vertretern von Anteilhabern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben;

- aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, daß 199.191 von den insgesamt 469.865 sich im Umlauf befindlichen Anteile anwesend oder vertreten ist und daß alle anwesende oder vertretene Anteilhaber sich als regelmäßig einberufen bekennen und die Tagesordnung kennen, die im Luxemburg Wort und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 08. und am 18. Oktober 1999 veröffentlicht wurde.

- daß die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu nachstehender Tagesordnung beschlußfähig ist.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und der Rechnungsprüfer
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. Juni 1999
3. Entscheidung über die Verwendung der Ergebnisse des Geschäftsjahres das am 30. Juni 1999 endet
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und der Rechnungsprüfer
5. Ernennung der neuen Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr, das am 30. Juni 2000 endet
6. Ernennung der neuen Rechnungsprüfer für das Geschäftsjahr, das am 30. Juni 2000 endet
7. Verschiedenes.

Mit gleicher Tagesordnung wurde bereits am 29. September 1999 eine ordentliche Generalversammlung der Anteilhaber einberufen, welche jedoch gemäß Artikel 67 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 auf das heutige Datum vertagt wurde.

Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Nach ordnungsgemäßer Beratung der Tagesordnung und nachdem die Versammlung festgestellt hat, daß dem Verwaltungsrat noch keine konsolidierte Bilanz vorliegt, hat die Versammlung einstimmig beschlossen, die ordentliche Generalversammlung gemäß Artikel 67 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 auf vier Wochen zu vertagen und eine neue Generalversammlung einzuberufen, die am Mittwoch, 24. November 1999 um 12.00 Uhr in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Versammlung wird um 12.15 Uhr geschlossen. Der Schriftführer liest das gegenwärtige Protokoll vor.

Luxemburg, den 27. Oktober.

Der Vorsitzende
UnterschriftDer Schriftführer
UnterschriftDer Stimmzähler
Unterschrift

Anwesenheitsliste

Aktionäre	Zahl der Anteile	Unterschriften Aktionäre/ Bevollmächtigter
FRANKEN INVEST INTERNATIONAL S.A.	500	Signature
IC IMMOBILIEN- UND ANLAGEGESELLSCHAFT mbH	500	Signature
SchmidtBank KgaA	198.191	Signature
Gesamt:	199.191	

Der Vorsitzende
UnterschriftDer Schriftführer
UnterschriftDer Stimmzähler
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51853/250/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ICAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.111.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Le domiciliataire

(51854/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ICCO, INTERNATIONAL CLEANING COMPANY S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.099.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51855/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IMMO G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-6133 Junglinster, 15, rue de Kremerich.
R. C. Luxembourg B 66.027.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 1999.

Signature.

(51856/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IMMOBILIERE EMTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 38.315.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

(51857/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.530.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 3 novembre 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG S.A. tenue à Luxembourg, le 3 novembre 1999, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation,
- les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été approuvés,
- décision a été prise d'approuver le rapport du commissaire aux comptes,
- décision a été prise d'affecter 5 % du bénéfice de l'exercice 1998 en tant que réserve légale,
- décision a été prise de reporter le bénéfice à l'exercice suivant,
- conformation de la nomination de M. Luc Vermeulen, M. Stephan Sonnevile, M. Albert De Pauw, M. Jean-Louis Appelmans, M. Thierry Behiels, Mme Sophie Goblet, M. Raphaël Guiducci, la société CODIC, en tant qu'administrateur pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 1999,
- décision a été prise de donner décharge aux administrateurs pour la période de leur mandat,
- décision a été prise de renouveler le mandat de commissaire aux comptes WOOD APPLETON OLIVER & CO, pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51858/729/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IMMOBILIERE LEAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 37.576.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(51859/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IMMOGOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.450.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51860/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IMPRIMERIE EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.846.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51862/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IMMOGRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 42.089.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1999

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour la durée d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

(51861/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INDUSTRIE & TECHNIK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 28.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

*Pour la S.A. INDUSTRIE & TECHNIK LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(51863/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INFOMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 16.235.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51864/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INFOMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 16.235.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51865/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INFOMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 16.235.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51866/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999

INFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.631.

Le bilan au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(51867/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INSTITUT DE BEAUTE FRANCOISE CLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.à r.l. INSTITUT DE BEAUTE FRANCOISE CLEMENT
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(51868/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INTERNATIONAL AVIATION HOLDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 46.634.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1999

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour la durée de trois ans:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

(51869/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INTERNATIONAL DEBENTURE HOLDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 45.829.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 1999

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour la durée de trois ans:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

(51871/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INTERNATIONAL CLOTHING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 59.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(51870/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INTERNATIONAL SHOE DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 48, avenue de la Faïencerie
R. C. Luxembourg B 63.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(51872/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

IRMSCHER LUXEMBOURG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.665.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(51878/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INTERNATIONAL TANDEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INTERNATIONAL TANDEM LUXEMBOURG S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 2 avril 1998, publié au Mémorial C page 22570/98.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Pétange, 23, rue Robert Krieps.

2 Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le siège est transféré de Luxembourg à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}. Le siège est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Quintus-Claude, N. Keup, P. Chantereau, G. d'Huart.

Pétange, le 29 octobre 1999.

Pour expédition conforme
G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 1999, vol. 854, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

(51873/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ISPC, INTERNATIONAL SHEET PILING COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.031.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale rectificative du 20 octobre 1999

L'unique associé de la société, à savoir ProfilARBED, société anonyme, avec siège social à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 41.983, décide de ratifier la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 1999, comme suit:

Les parts sociales, indiquées comme étant sans désignation de valeur nominale, doivent de par la loi avoir une valeur nominale, en l'occurrence vingt-cinq (25,-) EUR chacune.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts à la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) EUR; il est représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR chacune.»

Pour extrait conforme
R. Henrion
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 530, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51874/226/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ISPC, INTERNATIONAL SHEET PILING COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.031.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

(51875/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INTERNATIONALE SPORT MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an der Längten.

R. C. Luxembourg B 53.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(51876/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

INTERNATIONALE SPORT MARKETING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, an der Längten.
H. R. Luxemburg B 53.164.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung von 29. Oktober 1999

- In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

Grevenmacher, den 29. Oktober 1999.

Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 27, case 8. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51877/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

ITU-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.665.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(51879/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

J & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.767.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

(51880/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

K-TECHNOLOGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 24.104.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

(51881/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LEISURE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.612.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice:	BEF 268.112,-
- Affectation à la réserve légale:	BEF (13.406,-)
- Report à nouveau	BEF (254.706,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Signature.

(51889/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LEISURE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.612.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice:	BEF (392.503,-)
- Résultat reporté:	BEF 254.706,-
- Report à nouveau	BEF (137.797,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Signature.

(51890/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LEISURE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} octobre 1999 que:

- Madame Mireille Gehlen, licencié en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L),
 - Monsieur René Schmitter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,
- ont été élus Administrateurs en remplacement des Messieurs Franz Prost et Paul Laplume, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 2 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51891/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

KAFFIHAUS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3440 Dudelange.
H. R. Luxemburg B 60.270.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 4. November 1999, Vol. 530, Fol. 29, Case 2, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 5. November 1999.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Experts comptables et Fiscaux

(51882/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

KENZA-LAURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 29.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.à r.l KENZA-LAURO
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(51883/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LE MUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 30.781.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

(51893/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

MACLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 20.579.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (9.647,90)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Signature.

(51897/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

MACLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 20.579.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice USD 728,31
- Résultats reportés USD (57.290,25)
- Report à nouveau USD (56.561,94)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Signature.

(51898/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

MACLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 20.579.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 mai 1997 que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été élu Commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51899/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

KIWI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding en liquidation KIWI S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 6 mai 1992, publié au Mémorial C N° 442 du 3 octobre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 31 décembre 1998, publié au Mémorial C N° 264 du 16 avril 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Isabel Costa, maître en droit privé, demeurant à (F) Hagondange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de quinze millions (15.000.000,-) de francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
6. Conservation des livres et documents de la société.
7. Clôture de liquidation.
8. Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

Acte est donné du rapport du commissaire vérificateur porté à la connaissance de l'assemblée générale, laquelle accepte ledit rapport.

L'assemblée décide de ne pas payer de dividendes de liquidation.

Suite à cette résolution l'assemblée décide de donner décharge totale et complète:

1. aux administrateurs et commissaire aux comptes
2. aux liquidateur et au commissaire-vérificateur tant pour leur responsabilité actuelle que future
3. aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale.

Les livres et documents resteront déposés au siège de la société dissoute et liquidée.

L'assemblée constate la dissolution et la liquidation définitive de ladite société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ vingt-cinq mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Winandy, I. Costa, M. Gehlen, G. d'Huart

Pétange, le 28 octobre 1999.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 1999, vol. 854, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

(51884/207/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

KODIFORTI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 23.192.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la société

KODIFORTI LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(51885/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

GUNTHER LANGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 54.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.à r.l GUNTHER LANGER
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(51886/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LAPERCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 27.683.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Signature.

(51887/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LE BEAUVOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 50.805.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Nathalia Machochina, serveuse, demeurant à L-1326 Luxembourg, 42, rue Auguste Charles, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Raphael Speciale, employé privé, demeurant à L-1326 Luxembourg, 42, rue Auguste Charles, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 octobre 1999,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, agissant es-qualité, déclare que Monsieur Raphael Speciale est l'unique associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LE BEAUVOIR, S.à r.l., avec siège social à L-1839 Luxembourg, 22, rue Joseph Junck,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 50.805,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 343 du 26 juillet 1995,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 373 du 7 août 1995,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 18 décembre 1998,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mai 1999.

Lequel associé unique, représenté comme ci-avant décrit, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérante pour une durée indéterminée Madame Nathalia Machochina, serveuse, demeurant à L-1326 Luxembourg, 42, rue Auguste Charles.

Deuxième résolution

L'associé unique, Monsieur Raphael Speciale, prénommé, décide de confirmer son mandat de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer les pouvoirs de signature pour la société comme suit:

«La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 25.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude de notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prenom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Machochina, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 63, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 1999.

P. Decker.

(51888/206/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LEMON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.335.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1999, vol. 530, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la société
LEMON HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(51892/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LOCARPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.987.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 1999, vol. 314, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour **LOCARPRESS S.A.**
Signature

(51894/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LUMINE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.122.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 1999 que:
- Monsieur Angelo Gianini, expert-comptable, demeurant à CH-Cureglia (Suisse) et Monsieur Gabriele Broggin, expert-comptable, demeurant à CH-Viganello (Suisse), ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs David De Marco et Alain Lam, démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51895/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

LUXEMBOURG CONSULTING FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 8, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 58.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 530, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

Pour la S.A. **LUXEMBOURG**
CONSULTING FOOD
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(51896/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 1999.

APPS PUBLISHING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Basseur.
R. C. Luxembourg B 57.615.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signatures.

(52004/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ALL-SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.673.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ALL-SPORT INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52000/795 /11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

AMAA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMAA S.A., établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte documenté par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 461 du 25 juin 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 63.856.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain Collard, administrateur de sociétés, demeurant à B-5660 Couvin (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Karin Neissen, employée privée, demeurant à Burg-Reuland (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marianne Charon, administrateur de sociétés, demeurant à B-5660 Couvin (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de Luxembourg à Wiltz.

2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

3. Fixation de l'adresse de la société à L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Wiltz.

Deuxième résolution.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Wiltz.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à dix-huit mille francs (18.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Collard, M. Charon, K. Neissen, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 22 octobre 1999, vol. 314, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 octobre 1999.

M. Decker.

(52001/241/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

AMARANTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.893.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une décision prise lors des assemblées générales ordinaires du 1^{er} octobre 1996 et du 4 mai 1998 que les mandats des administrateurs expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 1998 que le mandat du commissaire aux comptes expire lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Signature.

(52002/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

APPARATUR VERFAHREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.420.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

APPARATUR VERFAHREN S.A.

G. Lammar

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(52003/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ARBECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.432.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ARBECO S.A.

A. Boonen-Mission

Administrateur-Délégué

(52005/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ARMADA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 56.035.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signatures.

(52006/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ARIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.686.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ARIFA INTERNATIONAL S.A.

F. Mesenburg

F. Stamet

Administrateur

Administrateur

(52007/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

AVENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 50.405.

L'assemblée générale du 5 avril 1999 a nommé respectivement confirmé les mandats des administrateurs suivants:

Administrateur-délégué: Monsieur René Cillien, consultant, demeurant à Niederkorn.
Administrateur: Madame Denise Becker, assistante de direction, demeurant à Roodt-sur-Syre.
Administrateur: La société anonyme du droit luxembourgeois PARC DE GERLACHE S.A., avec siège à Differdange.

L'assemblée générale a transféré le siège social aux 11-15, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52008/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BARDINN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 43.910.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signatures.

(52009/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BECK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.293.

Le bilan au 31 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BECK HOLDINGS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52010/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BOATS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 50.902.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 1999.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(52013/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BERIMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.725.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour BERIMO S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(52011/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BERIMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.725.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 octobre 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Federico Franzina, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

REVISION MONTBRUN, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour BERIMO S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52012/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BOUCHERIE JULIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 26-30, route de Longwy.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 8 octobre 1999, enregistré à Capellen en date du 8 octobre 1999, vol. 416, fol. 78, case 10,

- que Monsieur Antoine Julien Stocco, maître boucher-charcutier, demeurant à Bergem, a décidé la dissolution anticipée de la société et a prononcé sa mise en liquidation à compter de ce jour;
- qu'il a décidé de fixer le nombre des liquidateurs à un.

Il a appelé à cette fonction la FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH SCIV avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, qui a accepté.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur forme un collège qui délibère suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conférés.

Capellen, le 4 novembre 1999.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(52014/203/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BOUTIQUE BOLERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.675.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 531, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signatures.

(52015/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

**EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. CONSOLIDATED EUROFINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-1542 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 29.997.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighth of October.
Before Me Maître Alphonse Lentz, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CONSOLIDATED EUROFINANCE HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg section B number 29.997, a société anonyme holding, incorporated in Luxembourg-City, by deed of the notary Marc Elter, residing in Luxembourg on the 9th of February 1989, published in the Mémorial C n° 178 dated June 29, 1989, which deed was amended by a deed of the same notary dated June 19, 1989, published in the Mémorial C n° 326 dated November 10, 1989, by a deed of the same notary dated July 6, 1990, published in the Mémorial C n° 27 dated January 28, 1991, by a deed of the same notary dated October 2, 1995, published in the Mémorial C n° 615 dated December 4, 1995, by a deed of the same notary dated July 11, 1996, published in the Mémorial C n° 508 dated October 9, 1996 as well as by a deed of the undersigned notary dated June 26, 1997, published in the Mémorial C n° 552 dated October 8, 1997, as well as by a deed of the undersigned notary dated August 11, 1998, published in the Mémorial C no 781 dated October 27, 1998, as well as by a deed of the undersigned notary dated November 20, 1998, published in the Mémorial C No. 56 dated February 1, 1999.

Mr Christophe Antinori, attorney at law, residing in Luxembourg acted as chairman of the meeting.

The chairman appointed Mrs Cathy Boulois, employee, residing in Differdange as secretary of the meeting.

Mr Koen de Vleeschauwer, attorney at law, residing in Luxembourg was elected scrutineer of the meeting.

The chairman declared the following and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the deed.

II. As it appears from the attendance list, the 150,000 (one hundred and fifty thousand) Ordinary Shares with a nominal value of GRD 250,000.- (two hundred and fifty thousand Greek drachmae) each, representing the whole share capital of the Corporation, are represented. As all the shareholders confirm full awareness of the items on the agenda, the meeting can validly take place without convening notices and decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Change of the name of the corporation to EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A.

2) Subsequent amendment of article 1.1. of the Corporation's articles of incorporation in order to give it the following wording:

«1.1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg holding company in the form of a joint stock corporation (société anonyme) is hereby formed called EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A. («the Corporation»).»

3) Amendment of article 9.1. of the Corporation's article of incorporation in order to give it the following wording:

«9.1. The Corporation shall be managed by a Board comprising at least three directors, who need not be Shareholders.»

4) Amendment of article 15.3 of flue Corporation's articles of incorporation in order to give it the following wording:

«15.3. The Directors may meet together for the dispatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit, and may determine the quorum necessary for the transaction of business. The Chairman or, failing him, a Deputy Chairman shall specify the time, date and place of the meeting and notice thereof shall be delivered to each Director, addressed to him at his last known or any other address given by him to the Corporation for this purpose or shall be sent to him at such place by telex, telegram or telecopied message or be delivered personally or by telephone. In any such case such notice shall be delivered not later than five Luxembourg Business Days before the day on which the meeting is to be held. Any Director may waive notice of any meeting.»

5) Increase of the number of directors from seven to fourteen.

6) Appointment of new directors and fixing of the duration of their mandates.

7) Miscellaneous.

After deliberation, the meeting separately passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the corporation to EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 1.1. of the Corporation's articles of incorporation in order to give the following wording:

«1.1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg holding company in the form of a joint stock corporation (société anonyme) is hereby formed called EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A. («the Corporation»).»

Third resolution

The meeting decides to amend article 9.1. of the Corporation's articles of incorporation in order to give it the following wording:

«9.1. The Corporation shall be managed by a Board comprising at least three directors, who need not to be Shareholders.»

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 15.3 of the Corporation's articles of incorporation in order to give it the following wording:

«15.3. The Directors may meet together for the dispatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit, and may determine the quorum necessary for the transaction of business. The Chairman or, failing him, a Deputy Chairman shall specify the time, date and place of the meeting and notice thereof shall be delivered to each Director, addressed to him at his last known or any other address given by him to the Corporation for this purpose or shall be sent to him at such place by telex, telegram or telecopied message or be delivered personally or by telephone. In any such case such notice shall be delivered not later than five Luxembourg Business Days before the day on which the meeting is to be held. Any Director may waive notice of any meeting.»

Fifth resolution

The meeting resolves to increase the number of directors from seven to fourteen.

Sixth resolution

The meeting acknowledges the resignations of Mr Jean-Marc Wagner, Ms. Marguerite Latsis and Sheikh R.U. Ahmed from their mandates of directors and resolves to appoint as new directors:

Ms. Anne-Marie Latsis, residing at 4, avenue de Budé, 1202 Petit Saconnex, Geneva, Switzerland

Mr George Gondicas, residing at 8, Othonos Street, 10557 Athens, Greece

Mr Nicholas Nanopoulos, residing at 8, Othonos Street, 10557, Athens, Greece

Mr Anthony Bibas, residing at 3-5, Kolokotroni, 10562 Athens, Greece

Mr Xenophon Nickitas, residing at 3-5, Kolokotroni, 10562 Athens, Greece

Mr Gerasimos Vasilopoulos, residing at 2, Leof Dimokratias & Papagou, 15127 Melissia, Athens, Greece.

Mr Panagiotis Lambropoulos, residing at 24, Peykon, Kiphisia, Athens, Greece.

Mr Stamos Panos Fafalios, residing at 35-39 Akti Miaouli, 18510 Piraeus, Greece.

Mr Tessen von Heydebreck, residing at 12, Taunusanlage, 60325 Frankfurt am Main, Germany, and

Mr Bernd Albrecht von Maltzen, residing at 12, Taunusanlage, 60325 Frankfurt am Main, Germany.

The mandates of the newly appointed directors shall terminate, together with the mandates of the directors already in office, at the annual general meeting to be held in the year 2004.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever arising of the present deed are estimated at approximately 40,000.- Luxembourg francs and shall be borne by the corporation.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CONSOLIDATED EUROFINANCE HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 29.997, une société anonyme holding constituée à Luxembourg-Ville par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg le 9 février 1989, publié au Mémorial C n° 178 du 29 juin 1989, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 19 juin 1989, publié au Mémorial C n° 326 du 10 novembre 1989, par acte du même notaire en date du 6 juillet 1990, publié au Mémorial C n° 27 du 28 janvier 1991, par acte du même notaire en date du 2 octobre 1995, publié au Mémorial C n° 615 du 4 décembre 1995, par acte du même notaire en date du 11 juillet 1996, publié au Mémorial C n° 598 du 9 octobre 1996 ainsi que par acte du notaire soussigné en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C n° 552 du 8 octobre 1997 ainsi que par acte du notaire soussigné en date du 11 août 1998, publié au Mémorial C n° 781 du 27 octobre 1998 et par acte du notaire soussigné en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C n° 56 du 1^{er} février 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cathy Boulois, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur, Koen de Vleeschauwer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que 150.000 (cent cinquante mille) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GRD 250.000,- (deux cent cinquante mille drachmes grecques) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour sans autre forme de convocation.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A.
- 2) Modification de l'article 1.1. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
«1.1. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société holding luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme dénommée EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., («la Société».)»
- 3) Modification de l'article 9.1. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
«9.1. La Société sera administrée par un Conseil composé au minimum de trois Administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être des Actionnaires.»
- 4) Modification de l'article 15.3 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:
«15.3. Les Administrateurs peuvent se réunir pour décider des affaires courantes, ajourner et régler leurs réunions de la manière qu'ils jugeront appropriée et établir le quorum nécessaire aux délibérations du Conseil. Le Président du Conseil ou, à défaut, un Vice-Président fixe l'heure, le lieu et la date de la réunion et un avis de convocation est envoyé à chaque Administrateur, à sa dernière adresse connue, ou à toute autre adresse indiquée à la société par l'Administrateur, ou lui est envoyé à cette adresse par télex, télégramme ou télécopie, ou encore remis en mains propres ou communiqué par téléphone. Dans tous les cas, l'avis de convocation doit être remis au plus tard cinq jours ouvrables luxembourgeois avant la date fixée pour la réunion. Un Administrateur peut toujours renoncer à toute convocation à une réunion.»
- 5) Augmentation du nombre d'administrateurs de sept à quatorze.
- 6) Nomination de nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leurs mandats.
- 7) Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, par décisions séparées et par vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1.1. des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«1.1. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société holding luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme dénommée EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., («la Société».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'actuel article 9.1. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«9.1. La Société sera administrée par un Conseil composé au minimum de trois Administrateurs qui n'ont pas besoin d'être des Actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15.3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«15.3. Les Administrateurs peuvent se réunir pour décider des affaires courantes, ajourner et régler leurs réunions de la manière qu'ils jugeront appropriée et établir le quorum nécessaire aux délibérations du Conseil. Le Président du Conseil ou, à défaut, un Vice-Président fixe l'heure, le lieu et la date de la réunion et un avis de convocation est envoyé à chaque Administrateur, à sa dernière adresse connue, ou à toute autre adresse indiquée à la société par l'Administrateur, ou lui est envoyé à cette adresse par télex, télégramme ou télécopie, ou encore remis en mains propres ou communiqué par téléphone. Dans tous les cas, l'avis de convocation doit être remis au plus tard cinq jours ouvrables luxembourgeois avant la date fixée pour la réunion. Un Administrateur peut toujours renoncer à toute convocation à une réunion.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de sept à quatorze.

Sixième résolution

La Société prend acte des démissions de Mr Jean-Marc Wagner, Mme Marguerite Latsis et Sheikh R.U. Ahmed de leurs mandats d'administrateurs.

Elle décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Mme Anne-Marie Latsis, demeurant au 4, avenue de Budé, 1202 Petit Saconnex, Genève, Suisse

M. George Gondicas, demeurant au 8, Othonos Street, 10557 Athènes, Grèce

M. Nicholas Nanopoulos, demeurant au 8, Othonos Street, 10557 Athènes, Grèce

M. Anthony Bibas, demeurant au 3-5, Kolokotrom, 10562 Athènes, Grèce

M. Xenophon Nickitas, demeurant au 3-5, Kolokotrom, 10562 Athènes, Grèce

M. Gerasimos Vasilopoulos, demeurant au 2, Leof Dimokratias & Papagou, 15127 Melissia, Athènes, Grèce

M. Panagiotis Lambropoulos, demeurant au 24, Peykon, Kiphisia, Athènes, Grèce

M. Stamos Panos Fafalios, demeurant au 35-39 Akti Miaouli, 18510 Le Pirée, Grèce
 M. Tessen Von Heydebreck, demeurant au 12, Taunusanlage, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, et
 M. Bernd Albrecht von Maltzen, demeurant au 12, Taunusanlage, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne.
 Les mandats des nouveaux administrateurs se termineront, ensemble avec ceux des administrateurs déjà en fonctions,
 lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2004.
 Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de 40.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte a été dressé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. A la demande des mêmes comparants et dans le cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants qui tous sont connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent original.

Signé: C. Antinori, C. Boulois, K. de Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 octobre 1999, vol. 462, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 octobre 1999.

A. Lentz.

(52028/221/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

EFG CONSOLIDATED HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 29.997.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 octobre 1999.

A. Lentz.

(52029/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

BTM GLOBAL PIONEER FUND.

Siège social: Luxembourg.

—

Règlement de Gestion coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

(52016/267/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CHALET 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 26, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 27.403.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 528, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 1999.

Signature.

(52023/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 33.000.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 33, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: (LUF 341.059,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signature.

(52017/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 33.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 33, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: (LUF 129.513,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signature.

(52018/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CARMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.393.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CARMEL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52019/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CASPAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.244.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CASPAR FINANCE S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52020/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CASPAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 octobre 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998:

Conseil d'administration:

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.
Federico Franzina, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

REVISION MONTBRUN, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

CASPAR FINANCE S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 32, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52021/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CAVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.634.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 novembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(52022/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.440.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 18.440, constituée suivant acte reçu le 17 juin 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 191 du 21 septembre 1981.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Feider, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carde Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de la durée de vie de la société afin de la rendre illimitée.
- 2) Autorisation donnée au conseil d'administration afin de procéder à des versements d'acompte sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- 3) Introduction de la possibilité pour la société de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.
- 4) Introduction de la qualité d'«usufruit» et de «nue-propriété» conféré aux actions représentatives du capital.
- 5) Suppression de la valeur nominale des 20.000 actions existantes.
- 6) Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs belges en euros, avec effet au 1^{er} janvier 1999, au cours de EUR 1,-, pour BEF 40,3399, le nouveau capital de la société s'élevant à EUR 495.787,05.
- 7) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.212,95, pour le porter de son montant actuel de EUR 495.787,05 à EUR 500.000,- par incorporation d'une partie des réserves disponibles à due concurrence.
- 8) Souscription de l'augmentation de capital.
- 9) Remplacement des 20.000 actions existantes sans valeur nominale par 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.
- 10) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la durée de vie de la société afin de la rendre illimitée et de modifier par conséquent la dernière phrase de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner l'autorisation au conseil d'administration de procéder à des versements d'acomptes sur dividendes et d'insérer par conséquent un nouveau paragraphe in fine de l'article cinq des statuts, lequel a la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'introduire la possibilité pour la société de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'introduire la qualité d'usufruit et de nue-propiété conférée aux actions représentatives du capital.

L'assemblée décide à ce sujet:

a) que les droits, attachés à la qualité d'usufruitier, et conférés pour chaque action, comprennent entre autres:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation du capital.

b) que les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

L'assemblée décide que la titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires.
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété.
- Si les actions sont au porteur
- par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 20.000 (vingt mille) actions représentant le capital social de BEF 20.000.000,- (vingt millions de francs belges).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet retroactif au 1^{er} janvier 1999, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à BEF 20.000.000,- (vingt millions de francs belges), pour l'exprimer dorénavant en EUR (euros), au cours officiellement établi au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1,-, égal à BEF 40,3399; par conséquent, le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros cinq cents)

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 4.212,95,- (quatre mille deux cent douze euros quatre-vingt-quinze cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros cinq cents) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) à libérer intégralement par incorporation au capital de réserves disponibles à due concurrence.

Preuve des résultats reportés disponibles a été donnée au notaire instrumentant au moyen du rapport financier de la société daté du 30 juin 1998.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les anciens actionnaires au prorata de leur participation antérieure dans le capital.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 20.000 (vingt mille) actions existantes sans expression de valeur nominale par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Dixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires.
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.
- Si les actions sont au porteur
- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Reiland, M. Feider, C. Caspari, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 119S, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

J. Elvinger.

(52030/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CHASSAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 28, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Composition du Conseil d'Administration:

Mme Madeleine Claus, Administrateur, demeurant à Luxembourg,

Mme Anne Bouvy, Administrateur, demeurant à Rombach-Martelange,

M. Pierre Lenoir, Administrateur, demeurant à Vance.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1999.

Signature.

(52024/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

CIEFFECI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 33, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- report à nouveau: (ITL 21.391.986,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

Signature.

(52025/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

COIFFURE NOSBUSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 120S, fol. 17, case 10, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée COIFFURE NOSBUSCH, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Ferdinand Nosbusch, maître-coiffeur, demeurant à Dalheim, soixante-sept parts sociales	67
2. Madame Dagmar Muller, indépendante, épouse de Monsieur Ferdinand Nosbusch, demeurant à Dalheim, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100»

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

E. Schlessen.

(52026/227/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

COIFFURE NOSBUSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 1999.

E. Schlessen.

(52027/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

ETOILE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.864.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 28 octobre 1999 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Giancarlo Pagani comme administrateur et nomme en son remplacement Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

2. L'assemblée accepte la démission de ABILFIDA S.A. comme commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

3. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1999, vol. 530, fol. 33, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52041/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

COSMOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23 avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.539.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

COSMOS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52031/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.

DRAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23 avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.483.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1999, vol. 530, fol. 26, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 1999.

DRAKE FINANCE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(52035/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 1999.